



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 19841

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés de fonctionnement du service des urgences du centre hospitalier Sud Réunion (CHSR). Le service des urgences du centre hospitalier Sud Réunion est soumis à une demande croissante alors que ses moyens humains, budgétaires et matériels, notamment en matière de locaux, n'ont pas augmenté dans des proportions équivalentes au niveau d'activité qu'il développe. Aussi, en 1997, il y a eu 27 423 passages contre 11 740 en 1979, année d'ouverture du service accueil et de traitement des urgences, soit une augmentation de 134 % en dix ans. Or les locaux ont été conçus pour accueillir 10 000 à 15 000 personnes par an. Il en résulte une situation explosive préjudiciable à la qualité des soins prodigués aux patients et qui menace la vie des malades du sud de l'île, faute de moyens décents accordés. En conséquence, il la remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle envisage de prendre afin d'assurer la restructuration et le réaménagement du service des urgences du centre hospitalier Sud Réunion.

Texte de la réponse

L'accueil des urgences dans le département de la Réunion a bénéficié de 1994 à 1998 d'un effort financier de 12,2 MF affectés en mesures nouvelles aux établissements de santé. Trente postes médicaux ont ainsi pu être créés, essentiellement des postes d'assistant. A ce jour, le service d'accueil et de traitement des urgences du centre hospitalier Sud-Réunion dispose de 4 postes de praticiens hospitaliers et de 11 postes d'assistants (soit 15 praticiens « seniors »), auxquels s'ajoutent 4 résidents de médecine générale. Avec ce personnel, l'établissement assure le dispositif suivant : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 18 h 30 : 2 équipes SMUR sont basées au CHSR avec possibilité d'une 3e équipe en fonction des effectifs ; les samedis, dimanches et jours fériés, de 8 h 30 à 18 h 30 : 1 équipe SMUR à Saint-Pierre au CHSR et 1 équipe à Saint-Joseph ; de 18 h 30 à 8 h 30, tous les jours : 1 équipe basée au CHSR. Par ailleurs, outre le service d'accueil et de traitement des urgences du CHSR, ouvert 24 heures sur 24, une présence médicale de senior est assurée sur le site de Saint-Joseph au sein d'une antenne, tous les jours, de 8 h 30 à 18 h 30. Il convient donc avant d'envisager un nouveau renforcement d'effectifs au CHSR de résoudre les problèmes d'organisation actuellement rencontrés.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19841

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 1998, page 5373

Réponse publiée le : 7 juin 1999, page 3485